



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC
L'ASSOCIATION ASSAHIRA POUR
L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 21 JUIN
2025 DANS LES RUES DU CENTRE VILLE DE
VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-25-156
EN DATE DU 13 JUIN 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Assahira, représentée par son Président, Monsieur Ludovic Janssens dont le siège social est situé Maison des Associations, 63 avenue Pasteur, – 1000 Troyes – pour l'organisation du spectacle « Fissa Papa », le 21 juin 2025, dans les rues du centre-ville de Vincennes ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Assahira, représentée par Monsieur Ludovic Janssens son Président dont le siège social est situé Maison des Associations, 63 avenue Pasteur, – 1000 Troyes – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Fissa Papa », le 21 juin 2025, dans les rues du centre-ville de Vincennes dont le prix de cession est fixé à 2 285,97 € (deux mille deux cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix-sept centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250613-lmc1H13207H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/06/2025 Date de Publication : 13/06/2025
--

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250613-Imc1H13207H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/06/2025
Date de Publication : 13/06/2025